



## AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

### Bus Pyjama

Le bus pyjama est une prestation proposée aux habitants des communes participantes (Aubonne, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Saint-Oyens et Saubraz) qui en financent la majeure partie.

Il s'agit de permettre à ceux qui arrivent par le train à Allaman aux petites heures du samedi et dimanche matin de rejoindre leur domicile par un moyen de transport semi-public, le bus ne circulant pas à ces heures.

Afin d'améliorer le service et pour répondre à diverses demandes concernant le bus pyjama, les communes participantes, en collaboration avec l'exploitant de la société de transport, ont décidé de modifier pour le 1er mars 2012 l'offre comme suit :

- Pour bénéficier du tarif préférentiel, Frs. 2.--/course, il sera indispensable de présenter la carte « bus pyjama » avec une pièce d'identité. (p.ex. carte d'étudiant, permis de conduire, carte d'identité).
- Cette carte peut être obtenue auprès de l'administration des communes participantes pour un montant de Frs. 5.--.
- Le bus pyjama est accessible aux non-porteurs de carte. Dans ce cas, les tarifs suivants s'appliquent :
  - Aubonne et Montherod : Frs. 5.--/course
  - Gimel, Saubraz, Saint-Oyens et Essertines-sur-Rolle : Frs. 10.--/course
  - Pour toute course hors de ce périmètre, le tarif habituel du taxi (compteur + charges éventuelles) s'applique. Le chauffeur n'est pas tenu d'accepter des courses hors du périmètre des communes participantes.
- En cas d'affluence, les porteurs de cartes ont la priorité.

En ce qui concerne les horaires, la situation au 1er mars 2012 sera comme suit :

- Service avec un départ consécutif à l'arrivée des passagers des trains de 1h48 et 1h52.
- Service aux passagers du train pyjama de 2h12 (de Lausanne), lors d'une deuxième boucle, avec départ au plus tard à 2h30 (le bus pyjama reviendra de sa première boucle entre 2h12 et 2h30). En cas de retard du train, le bus pyjama attendra jusqu'à 2h30.
- Le service de 03h00 est supprimé.

Le chauffeur peut, à sa discrétion, refuser d'embarquer une personne qui, par son comportement, pourrait présenter un danger vis-à-vis des autres passagers et/ou du chauffeur.

Il est encore rappelé ici qu'un minimum de politesse et d'égards envers le chauffeur du bus pyjama ainsi que le respect du matériel est essentiel si nous voulons pérenniser cette offre.

La Municipalité